« C'est quelqu'un qui m'a dit… ♫♪♫ Serait-ce possible alors ???» ♪

Le 4 avril 2019

« L'enquête administrative permet de s'assurer de la véracité des informations ou des allégations portées à la connaissance de l'autorité. N'étant encadrée par aucun texte et n'ayant pas à être menée de manière contradictoire, l'enquête doit cependant être réalisée avec rigueur et impartialité. A l'issue de l'enquête, l'autorité pourra, en fonction des éléments recueillis, décider des suites à donner en justifiant matériellement sa décision. »

Le personnel de l'HIPR est, plus que jamais, motivé par sa mission de soignant. Il accepte de modifier ses manières de travailler imposées par des normes qui sont de plus en plus chronophages et d'une perte des valeurs qui nous éloigne de notre véritable mission du « prendre-soin ».

En plus des efforts fournis pour adapter notre pratique à la politique actuelle, les agents de l'HIPR travaillent désormais sous pression et dans la peur de faire une faute ; face à une direction qui souhaite sanctionner sans assurer son devoir de protection.

Nos vocations sont devenues désillusions.

« Y'a quelqu'un qui m'a dit que…» ♫ ♪♫ « Serait-ce possible alors…?»

De nos jours, des collègues de l'HIPR qui jusque-là ont toujours été bien notés, évalués par leurs cadres, appréciés des familles, des résidents/patients, de leurs collègues, doivent faire face à des *allégations* (**des dires et non des faits**) et font l'objet d'une enquête administrative….

La procédure administrative de l'HIPR vous emmène, seul, devant 3 membres de la direction ou on vous demande de vous justifier de propos soit disant tenus, d'avouer une posture inadaptée, de vous expliquer sur une suspicion de maltraitance... Les agents contestant les faits reprochés se retrouvent malgré tout convoqués en entretien disciplinaire.

Ne pas être soutenu par sa hiérarchie, accusé plutôt qu'écouté, que nos années de bons et loyaux services soient balayés par une personne qui a dit que...

Quand c'est parole contre parole, pourquoi c'est l'agent qui a tort ?

Cela ne s'appellerait-il pas du management par la peur ?

L'Hôpital n'est pas une administration féodale, l'hôpital n'est pas un tribunal !

06.67.13.55.36 cgt.paimboeuf@orange.fr FB : CGT HIPR